

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 9 mai 2011 à compter 20 h 00 heures, à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis :

Madame la mairesse Lyz Beaulieu

Mesdames les conseillères Lyn Fortier
 Marie-Josée Rochon
 Mélanie Bondu

Messieurs les conseillers Erik Constant
 Henri Grenier
 Louis-Marcel Caron

La Directrice-générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, est présente et agit comme secrétaire de cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse ouvre la séance à 20 h 00 heures.

11-05-5217

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Rochon, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté:

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance régulière : 11 avril 2011
- 4. TRÉSORIE :**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer
 - 4.2 État des revenus et dépenses au 30 avril 2011
 - 4.3 Rapport financier annuel consolidé
 - 4.4 Nomination du vérificateur externe pour l'année 2011
- 5. AFFAIRES GÉNÉRALES**
 - 5.1 Demande d'aide financière pour la marche contre le cancer
 - 5.2 Appel d'offres pour l'entretien des plates-bandes fleuries
 - 5.3 Application du règlement sur les frais exigibles (L.R.Q., c. A-2., r. 1.1)
 - 5.4 Demande d'appui du comité d'ensemencement Vallée de la Lièvre
 - 5.5 Demande d'aide financière de la SAGE
 - 5.6 Offre pour la roulotte
 - 5.7 Demande d'aide financière des cadets de la Marine Royale du Canada
 - 5.8 Demande d'aide financière de la Manne du jour Inc.
 - 5.9 Autorisation de traverser la municipalité : Cyclothon 2011
 - 5.10 Entretien du gazon
 - 5.11 Heures d'ouvertures du bureau municipal
 - 5.12 Dépôt de demande de subvention pour le presbytère et la bibliothèque

- 6 HYGIÈNE DU MILIEU**
- 7 VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Cession pour verbalisation du chemin l'Arc-en-Ciel
 - 7.2 Avis de motion : règlement permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux
 - 7.3 Adjudication de contrat pour travaux au presbytère
 - 7.4 Adjudication de contrat pour électricité au presbytère
 - 7.5 Achat pancartes
- 8 LOISIRS CULTURE ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1 Demande d'appui : révision des critères du programme rénovillage
 - 8.2 Projet de la Caboose du Noble Théâtre des trous de siffleux (Théâtre mobile)
 - 8.3 Dépôt de demande de subvention pour le stade de balles
- 9 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 9.1 Nomination de l'inspectrice en urbanisme
 - 9.2 Avis de motion : Règlement modifiant le règlement 164
- 10 INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Rémunération pour les premiers répondants
- 11 RÉGIES ET COMITÉS**
 - 11.1 Adoption du règlement numéro 38 de la RIDL
- 12 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13 AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE.**

ADOPTÉE

11-05-5217

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :
PROCÈS-VERBAL :
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2011

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Rochon, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 11 avril 2011 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

11-05-5218

TRÉSORIE :
ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS EN
AVRIL 2011

Il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par la conseillère Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de février pour les montants suivants :

\$ 109 419,08	Chèques no. 141 à 181
\$ 21 380,78	Chèques no. 64 à 89
\$ 10 025,74	Paiements pré-autorisés pour le mois d'avril 2011
\$ 25 245,50	Salaires versés pour le mois d'avril 2011

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daisy Constantineau, Sec.-trés., certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements pré-autorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer ces dépenses autorisées.

Signé à Notre-Dame-de-Pontmain, ce 9 mai 2011.

Daisy Constantineau, Sec.-trés.

11-05-5219

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2011

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par le conseiller Louis-Marcel Caron et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2011 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

11-05-5220

RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ

Il est proposé par le conseiller Erik Constant, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les états financiers 2010 et le rapport du vérificateur Dumoulin Guilbault et Associés CA inc., tel que présentés par Monsieur Stéphane Dumoulin.

ADOPTÉE

11-05-5221

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2011

Il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par la conseillère Lyn Fortier et résolu à l'unanimité de nommer la firme Dumoulin Guilbault et Associés CA inc. à titre de vérificateur externe de la Municipalité pour l'année 2011.

ADOPTÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES :

11-05-5222

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MARCHÉ CONTRE LE CANCER

Il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par la conseillère Lyn Fortier et résolu à l'unanimité d'accorder un soutien financier pour la marche contre le cancer qui aura lieu le 10 juin 2011 à Madame Line Ayotte, et ce, pour une somme de 100 \$.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daisy Constantineau, directrice générale, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au compte n° 02-190-00-970-00 pour la dépense ci-dessus décrite.

Signé à Notre-Dame-de-Pontmain, ce 9 mai 2011.

Daisy Constantineau, directrice générale, secrétaire-trésorière

11-04-5223

APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DES PLATES-BANDES FLEURIES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu parution d'un appel d'offres dans le Villageois du mois d'avril 2011 concernant l'entretien des plates-bandes fleuries;

ATTENDU QUE Madame Lucette Thauvette fût la seule à déposer son curriculum vitae suite à cet appel d'offres et qu'elle possède les habiletés requises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par la conseillère Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité que la Municipalité octroie le contrat d'entretien des plates-bandes fleuries à Madame Lucette Thauvette au taux horaire de 10 \$ de l'heure.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daisy Constantineau, directrice générale, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au compte n° 02-320-00-529-00 pour la dépense ci-dessus décrite.

Signé à Notre-Dame-de-Pontmain, ce 9 mai 2011.

Daisy Constantineau, directrice générale, secrétaire-trésorière

11-05-5224

APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES FRAIS EXIGIBLES (L.R.Q., c. A-2., r.1.1)

ATTENDU QUE la Municipalité se voit répondre à une demande croissante d'informations relatives à des documents détenus par les organismes municipaux;

ATTENDU QUE le *règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2., r.1.1), mis à jour en date du 1^{er} avril 2011, prévoit à sa section II, article 9, les frais exigibles par un organisme municipal;

CONSIDÉRANT QUE les frais établis par ce règlement sont les suivants, à savoir :

14,00 \$	Rapport d'événement ou d'accident
3,50 \$	Copie du plan générale des rues ou tout autre plan
0,41 \$	Par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation
0,35 \$	Par page pour une copie du règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35 \$
2,80 \$	Par copie du rapport financier
0,01 \$	Par nom pour la reproduction de la liste des contribuables ou habitants
0,01 \$	Par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum
0,35 \$	Par page photocopiée d'un document autre que ceux énumérés aux présentes
3,50 \$	Par page dactylographiée ou manuscrite

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Erik Constant, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité d'appliquer le *règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la*

transmission de documents et de renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2., r.1.1), concernant les frais exigibles par la Municipalité.

ADOPTÉE

11-05-5225

DEMANDE D'APPUI DU COMITÉ D'ENSEMENCEMENT VALLÉE DE LA LIÈVRE

CONSIDÉRANT QU'une demande de projet de réorganisation du Club Kensington Coopérative de Chasse et Pêche a été portée à l'attention du Comité d'ensemencement Vallée de la Lièvre;

ATTENDU QU'une demande d'appui a été présentée à la Municipalité par le comité d'ensemencement Vallée de la Lièvre dans le but de préserver l'accès des citoyens de notre région aux plans d'eau situés sur le territoire public de notre Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'appuyer le Comité d'ensemencement Vallée de la Lièvre dans ses démarches de préservation dudit droit d'accès aux plans d'eau situés sur le territoire public de notre région.

ADOPTÉE

11-05-5226

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA SAGE

Cette résolution est reportée à une assemblée ultérieure.

ADOPTÉE

11-05-5227

OFFRE POUR LA ROULOTTE

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par le conseiller Louis-Marcel Caron et résolu à l'unanimité de transférer la roulotte 32 pieds Terry Cimarron 1984 à l'Association des pompiers volontaires de Notre-Dame-de-Pontmain.

ADOPTÉE

11-05-5228

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES CADETS DE LA MARINE ROYALE DU CANADA

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Rochon, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité de verser à la Ligue Navale, succursale du Lièvre, pour les Cadets de la Marine Royale du Canada, une aide financière de 200 \$.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daisy Constantineau, directrice générale, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au compte n° 02-190-00-970-00 pour la dépense ci-dessus décrite.

Signé à Notre-Dame-de-Pontmain, ce 9 mai 2011.

Daisy Constantineau, directrice générale, secrétaire-trésorière

11-05-5229

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MANNE DU JOUR INC.

ATTENDU QUE les installations de la Manne du Jour Inc. ont été victime d'un incendie qui engendra une perte totale;

ATTENDU QU'il y a quelques familles de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain qui bénéficient des différents services offerts par la Manne du Jour Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par le conseiller Erik Constant résolu à l'unanimité de verser à la Manne du Jour Inc. une aide financière de 300 \$ et résolu à l'unanimité de mettre sur pied un service d'aide au transport des paniers de provisions pour les citoyens de notre municipalité.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daisy Constantineau, directrice générale, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au compte n° 02-190-00-970-00 pour la dépense ci-dessus décrite.

Signé à Notre-Dame-de-Pontmain, ce 9 mai 2011.

Daisy Constantineau, directrice générale, secrétaire-trésorière

11-05-5230

**AUTORISATION DE TRAVERSER LA MUNICIPALITÉ :
CYCLOTHON 2011**

ATTENDU QUE depuis 7 ans les employés de la Société de protection des Forêts contre le feu (SOPFEU) organisent annuellement un cyclothon dans le but d'amasser des fonds pour des organismes de charités;

ATTENDU QUE cette année, le cyclothon aura lieu en date du 22 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation écrite a été faite par les employés de la SOPFEU dans le but de traverser la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain lors du cyclothon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité d'autoriser le passage des cyclistes du cyclothon des employés de la SOPFEU dans la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, pour cet événement ayant lieu le 22 septembre 2011.

ADOPTÉE

11-05-5231

ENTRETIEN DU GAZON

ATTENDU QUE la Municipalité se voit acquérir le presbytère de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain;

ATTENDU QUE l'entretien du gazon pour le cimetière et le terrain situé entre le route 309 et la rue de l'Église doit être donné à contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par la conseillère Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité de lancer un appel d'offres pour octroyer ce contrat d'entretien du gazon.

ADOPTÉE

11-05-5232

HEURES D'OUVERTURES DU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU QUE le bureau municipal était ouvert en avant-midi seulement le mercredi;

ATTENDU QUE ce fait causait une confusion parmi les citoyens et causait donc beaucoup de dérangement pour les autres journées de la semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par le conseiller Louis-Marcel Caron et résolu à l'unanimité d'accepter la modification des heures d'ouvertures du bureau municipal, à savoir :

	8h00 à 12h00	13h00 à 16h00
Lundi	FERMÉ	OUVERT
Mardi	FERMÉ	OUVERT
Mercredi	FERMÉ	OUVERT
Jedi	FERMÉ	OUVERT
Vendredi	FERMÉ	OUVERT
Samedi	FERMÉ	
Dimanche	FERMÉ	

ADOPTÉE

11-05-5233

DÉPÔT DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PRESBYTÈRE ET LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la Municipalité se voit acquérir le presbytère de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, dans le but d'y aménager les bureaux administratifs;

ATTENDU QUE la bibliothèque et le CLSC se verront relocaliser au 1027, rue Principale, Notre-Dame-de-Pontmain;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovations doivent être effectués dans les deux bâtisses, soit au 5, rue de l'Église et au 1027, rue Principale à Notre-Dame-de-Pontmain;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) octroie des subventions dans le but d'aider ce type de démarches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par la conseillère Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au PIQM, et d'autoriser

Madame Daisy Constantineau, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS :

11-05-5234

CESSION POUR VERBALISATION DU CHEMIN L'ARC-EN-CIEL

ATTENDU QUE pour rendre le chemin de l'Arc-en-Ciel conforme au règlement 241 relatif aux chemins et rues de la Municipalité, dans le but d'accepter sa verbalisation;

ATTENDU QUE la largeur du chemin de l'Arc-en-Ciel empiète sur le lot 17B partie, rang 11 Nord, canton Wabasse, appartenant à Monsieur Paul Constantineau;

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire d'une autre partie du lot 17B, rang 11 Nord, canton Wabasse;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Paul Constantineau a effectué une demande d'échange de partie de terre de grandeur équivalente à ce qui est nécessaire pour régulariser l'assiette du chemin de l'Arc-en-Ciel;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'arpenteurs seront à la charge des deux parties pour chacune de leurs propriétés et les frais de notaires seront à la charge de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Erik Constant, appuyé par le conseiller Louis-Marcel Caron et résolu à l'unanimité d'accepter l'échange de terrain entre Monsieur Paul Constantineau et la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et d'autoriser Madame Lyz Beaulieu, mairesse et Madame Daisy Constantineau, directrice générale, secrétaire-trésorière, à signer pour et nom de la Municipalité, tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

11-05-5235

AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par le conseiller Louis-Marcel Caron, qu'un projet de règlement numéro 244 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux, sera présenté au cours d'une prochaine séance du conseil municipal, en vue de son adoption.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, alinéa 2, une dispense de lecture dudit règlement est acceptée.

11-05-5236

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR TRAVAUX AU PRESBYTÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité se voit acquérir le presbytère de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain dans le but d'y aménager ses bureaux administratifs;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres par invitation a été lancé en date du 4 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Constructions Desmera Inc. est la seule à avoir déposé sa soumission en date du 10 mai 2011, au montant de 45 000 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de rénovation du presbytère à la firme Les Constructions Desmera Inc., pour la somme de 45 000 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daisy Constantineau, directrice générale, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au compte n° 03-913-10-001 pour la dépense ci-dessus décrite.

Signé à Notre-Dame-de-Pontmain, ce 9 mai 2011.

Daisy Constantineau, directrice générale, secrétaire-trésorière

11-05-5237

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR ÉLECTRICITÉ AU PRESBYTÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité se voit acquérir le presbytère de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain dans le but d'y aménager ses bureaux administratifs;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres par invitation a été lancé en date du 4 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE qu'après analyse des soumissions reçues, la firme retenue est Contrôle-Tech qui a déposé sa soumission en date du 12 avril 2011, au montant de 1 191,16\$ avant taxes, excluant le taux horaire de 50\$ de l'heure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de rénovation en électricité du presbytère à la firme Contrôle-Tech.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daisy Constantineau, directrice générale, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au compte n° 03-913-10-001 pour la dépense ci-dessus décrite.

Signé à Notre-Dame-de-Pontmain, ce 9 mai 2011.

Daisy Constantineau, directrice générale, secrétaire-trésorière

11-05-5238

ACHAT DE PANCARTES

Il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par la conseillère Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'achat de

pancartes pour les chemins municipaux d'une valeur de 900\$ plus frais de transports, à savoir :

- 20 panneaux « arrêt »
- 4 panneaux « attention à nos enfants » bleu
- 2 panneaux « attention à nos enfants » jaune
- 2 panneaux « freins jacob »

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daisy Constantineau, directrice générale, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au compte n° 02-355-00-649 pour la dépense ci-dessus décrite.

Signé à Notre-Dame-de-Pontmain, ce 9 mai 2011.

Daisy Constantineau, directrice générale, secrétaire-trésorière

LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT :

11-05-5239

DEMANDE D'APPUI : RÉVISION DES CRITÈRES DU PROGRAMME RÉNOVILLAGE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs propriétaires devant rendre leurs installations septiques conformes ne disposent pas de moyens financiers suffisants;

CONSIDÉRANT QUE les éléments des travaux admissibles au Programme Rénovillage ne tiennent pas compte de ces ouvrages;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs propriétés pouvant bénéficier du Programme Rénovillage se localisent dans des zones inondables;

CONSIDÉRANT QUE les propriétés localisées dans ces zones inondables ne sont pas admissibles au Programme Rénovillage;

CONSIDÉRANT QUE la valeur maximale d'admissibilité d'un bâtiment est de 90 000 \$, ne reflétant plus la réalité actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le revenu du ménage devrait être majoré afin de permettre à plus de gens à faible revenu de bénéficier de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Rénovillage est administré par les municipalités régionales de comté, mais découle de la Société d'Habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité, ce qui suit, à savoir :

QUE le conseil demande une révision des critères d'admissibilité au Programme Rénovillage afin d'augmenter le revenu annuel, pour être admissible à 90 % de l'aide financière, pour une personne vivant seule à 20 000 \$, pour un ménage de 2 à 3 personnes, à 30 000 \$, pour un ménage de 4 à 5 personnes à 35 000 \$, d'augmenter la valeur d'admissibilité d'un bâtiment à 140 000 \$ et d'inclure aux travaux admissibles les installations septiques et d'inclure les propriétés localisées dans les zones inondables.

QUE la présente résolution soit acheminée à la Société d'habitation du Québec, à la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'à toutes les municipalités situées sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

11-05-5240

PROJET DE LA CABOOSE DU NOBLE THÉÂTRE DES TROUS DE SIFFLEUX (THÉÂTRE MOBILE)

ATTENDU QUE le Noble Théâtre des trous de siffleux met sur pied un projet de théâtre mobile, appelé le théâtre de la Caboose du Noble Théâtre, dans le but d'intéresser et de familiariser la population au théâtre;

ATTENDU QUE selon une étude préliminaire, les coûts de représentation seraient entre 900 \$ et 1 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité que le conseil appui le Projet de la Caboose du Noble Théâtre des trous de siffleux dans leur démarche de création d'un théâtre mobile dans le but d'offrir éventuellement ce service aux citoyens de la Municipalité.

ADOPTÉE

11-05-5241

DÉPÔT DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE STADES DE BASEBALL

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire d'un stade de baseball servant de lieux de rassemblements annuels pour diverses activités dont un tournoi régional de baseball, un tournoi annuel de tir à l'arc ainsi que la présentation extérieur de film lors de la tenue d'activités de la Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE ces infrastructures nécessitent un entretien et des réparations majeures et dans les plus brefs délais;

ATTENDU QUE ces types d'infrastructures ne se retrouvent plus sur le marché et font parti de notre patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) octroie des subventions dans le but d'aider ce type de démarches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par la conseillère Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au PIQM, et d'autoriser Madame Daisy Constantineau, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

11-05-5242

NOMINATION DE L'INSPECTEUR EN URBANISME

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur en urbanisme était laissé vacant depuis le 4 avril 2011;

ATTENDU QUE l'offre d'emploi a été affichée à l'interne et à l'externe tel qu'il est stipulé dans la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE parmi les curriculum vitae qui ont été soumis au comité de Ressources Humaines et les candidats reçus en entrevu, celui de Madame Pascale Duquette, correspondait aux critères d'embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Rochon, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité de procéder à la nomination de Madame Pascale Duquette au poste d'inspectrice en urbanisme et ce, à partir du 9 mai 2011.

ADOPTÉE

11-05-5243

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 164 RELATIF AU ZONAGE

Avis de motion est donné par la conseillère Lyn Fortier, qu'un projet de règlement numéro 245 modifiant le règlement 164 relatif au zonage, sera présenté au cours d'une prochaine séance du conseil municipal, en vue de son adoption.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, alinéa 2, une dispense de lecture dudit règlement est acceptée.

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE :

11-05-5244

RÉMUNÉRATION POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU QUE la Municipalité s'est dotée d'un service de premiers répondants;

ATTENDU QUE les candidats sont présentement en formation pour une période de 4 fins de semaines complètes;

CONSIDÉRANT QU'il est convenu d'offrir un salaire horaire de 10 \$ lors de formation concernant la santé et la sécurité de nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accorder une rémunération de 10 \$ de l'heure pour les heures de formation à tous les premiers répondants qui compléteront avec succès la formation offerte par l'Agence de la Santé et des Services Sociaux de l'Outaouais.

ADOPTÉE

RÉGIES ET COMITÉS :

11-05-5245

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 38 DE LA RIDL

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a présentée un avis de motion en date du 9 février 2011 concernant le règlement numéro 38 décrétant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement # 3;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 38 décrétant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement # 3 a été adopté en date du 9 mars 2011 lors de la séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, via la résolution # 11-03-3436, décrétant un emprunt de 1 250 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 38 concernant la construction de la cellule d'enfouissement # 3.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il a eu période de question de 20 h 20 à 20 h 45.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance à 20 h 45.

Lyz Beaulieu,
Mairesse.

Daisy Constantineau,
Secrétaire-trésorière.